



Fédération Francophone
Des Cercles d'Escrime de Belgique



COURS SPECIFIQUE

« Moniteur sportif initiateur escrime »

THEMATIQUE 1

Cadre institutionnel et législatif

MODULE 2

Ma formation de Moniteur Sportif Initiateur escrime

GUIDE DE STAGE

THEMATIQUE 1

Cadre institutionnel et législatif

MODULE 2

Ma formation de Moniteur Sportif Initiateur escrime

Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique, service « formation de cadres »
Jcolot_escrime@yahoo.fr

- **Résumé :**
L'objectif de ce module théorique est de présenter et d'informer les apprenants sur les objectifs de la formation de Moniteur Sportif Initiateur Escrime et décrire le rôle et les missions de ce cadre sportif dans le contexte sportif général et celui de la fédération d'escrime en particulier.
Au terme de cette unité, le candidat Moniteur Sportif Initiateur Escrime sera capable de se situer et de s'intégrer dans un contexte d'intervention donné qu'il soit fédéral, scolaire ou communautaire.
- **Méthodologie et type d'enseignement :**
Exposé magistral ;
- **Supports de cours :**
Syllabus (en format électronique, transmis par le chargé de cours);
Présentation assistée par ordinateur.
- **Modalités d'évaluation :**
Néant.
- **Charge théorique de travail pour le candidat :**
En présentiel : 1 heure de cours ;

Contenu

1	PRESENTATION DU STAGE.....	4
1.1	Résultats des acquis d'apprentissage pendant le stage didactique.....	4
1.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur Escrime	4
1.3	Son cadre d'intervention.....	4
1.4	Son public cible.....	5
2	ENCADREMENT DU STAGE :	5
2.1	Le maître de stage :	5
2.2	Suivi du stage :.....	5
3	DEROULEMENT DU STAGE	6
3.1	Durée du stage et charge théorique de travail	6
3.2	Les étapes d'un stage	6
3.2.1	Niveau d'engagement du stagiaire dans l'action :	6
3.2.2	Chronologie du stage.....	6
4	RAPPORT DE STAGE.....	8
4.1.1	Rapport de stage : présentation de la structure associative ou communautaire.....	8
4.1.2	Rapport de stage : présentation des actions menées	8
4.1.3	Rapport de stage : bilan personnel de l'action menée	9
5	EVALUATION DU STAGE	9
5.1	Progressivité de l'évaluation	9
5.2	Réussite ou échec du stage	9
5.3	Compétences évaluées.....	9
6	ATTESTATION DE STAGE.....	11

ANNEXES

- CONVENTION DE STAGE
- PREPARATION D'UNE SEANCE
- FICHE DE PREPARATION : EXEMPLE
- ATTESTATION DE STAGE

CADRE GENERAL DU STAGE

1 PRESENTATION DU STAGE

Repris dans en tant que module de la thématique 2 « didactique et méthodologie », un stage pédagogique de 50 heures en structure communautaire ou associative, placé sous la direction d'un maître de stage, et se déroulant pendant la formation, constitue la partie « apprentissage contextualisé » de la formation M.S. IN. L'objectif est de s'intégrer dans une structure associative et de participer à la réalisation d'un projet éducatif en adaptant dans des situations pratiques les principes, la méthodologie et la didactique développés dans les différents modules de formation.

Le stage peut se dérouler au sein d'une seule ou de plusieurs structures (maximum fixé à 2 structures différentes).

Preuve que le stage constitue une ETAPE MAJEURE du processus de formation, son évaluation représente 35% de l'évaluation de la thématique 2 et 30% de l'évaluation totale.

1.1 Résultats des acquis d'apprentissage pendant le stage didactique

- Acquérir une expérience pratique dans le niveau initiation de l'enseignement de l'escrime ;
- Mettre en pratique les fonctions du « Moniteur Sportif Initiateur Escrime ».

1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur Escrime

- Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu ;
- Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport ;
- Animer la pratique sportive ;
- Continuer le développement des habiletés motrices générales ;
- Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques ;
- Motiver à l'apprentissage sportif ;
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective ;
- Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie ;
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.
- Faire découvrir et initier à l'escrime par le jeu ;
- Enseigner les habiletés techniques et tactiques de base aux 3 armes ;
- Faire découvrir la compétition au niveau local et régional.

1.3 Son cadre d'intervention

- Clubs, écoles ;
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive ;
- Associations sportives diverses ;
- Salons sportifs ;
- Programmes sportifs communaux et provinciaux d'animation et d'initiation sportive.

1.4 Son public cible

- Tous les âges ;
- Pratiquants « loisirs » novices et débutants, public scolaire ;
- Sportifs en phase de formation de base ;
- Compétiteurs de niveau régional.
- 2 des 4 publics suivants doivent être fréquentés durant le stage :
 - Des débutants de moins de 9 ans ;
 - Des débutants, garçons et/ou filles, entre 10 et 16 ans ;
 - Des adultes débutants, 17 ans et plus ou des seniors.

2 ENCADREMENT DU STAGE :

2.1 Le maître de stage :

- Il doit être breveté Initiateur ou Educateur Expert Maître de stage ou en cours de formation (voir liste des maîtres de stage reconnus);
- Il doit assurer la communication avec les chargés de mission de l'opérateur ou de la DG Sport ;
- Il doit encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance et d'évaluation et assurer les tâches administratives dans les meilleurs délais ;
- Il doit régulièrement faire un état de la situation avec le stagiaire.

2.2 Suivi du stage :

- Un chargé de mission effectuera sur la durée du stage au moins une visite de contrôle.

3 DEROULEMENT DU STAGE

3.1 Durée du stage et charge théorique de travail

- Le stagiaire doit prêter un total de **50 heures** dans un club, ou lors d'un stage d'initiation.
- En non présentiel : 30 heures pour la préparation des séances et pour la réalisation du dossier de stage.

3.2 Les étapes d'un stage

3.2.1 Niveau d'engagement du stagiaire dans l'action :

- L'entrée dans le stage pratique se fait de façon progressive.
- L'engagement dans l'activité dépend du niveau de connaissance et d'autonomie du stagiaire dans chaque domaine. On distingue 3 phases : observation – duo – autonomie.
 - Phase d'observation : dans un premier temps, le stagiaire observe au moyen d'une fiche d'observation et prend des notes ;
 - Phase de travail en duo : dans un second temps, il travaille en soutien du Maître de stage, il participe à certains exercices, il corrige, il conseille, il anime ou conduit l'une ou l'autre séquence de la séance ;
 - Phase d'autonomie : dans un troisième temps, il intervient en autonomie complète auprès du groupe ou d'un sportif.

3.2.2 Chronologie du stage

Avant le stage :

Le candidat prend contact avec un maître de stage et la structure d'accueil. Ensuite le maître de stage :

- Lit les documents fournis par la F.F.C.E.B.;
- Interroge le stagiaire sur son vécu sportif et pédagogique pour évaluer son niveau d'expérience et d'autonomie.
- Signe **la convention de stage** (annexe) : La convention de stage est un accord passé entre l'opérateur de formation, le stagiaire et le Maître de stage. Cette convention est un préalable incontournable pour débiter et valider un stage. Elle précise :
 - L'identification des 3 parties ;
 - Les attentes de l'opérateur de formation ;
 - Le statut du stagiaire ;
 - Le contenu du stage et les conditions d'encadrement ;
 - Les obligations du stagiaire
 - La responsabilité civile et les assurances ;
 - Les attendus du dossier de stage ;
 - Les règles de validation du stage ;
 - Cette convention signée doit être remise par le candidat avant le début du stage au responsable des formations.
 - Définit les objectifs de travail avec les différents publics ;

En début de stage :

Le maître de stage s'acquitte des tâches suivantes :

- Présenter la structure au stagiaire : organisation et philosophie générale, personnes ressources ;
- Présenter le stagiaire aux élèves ;

Pendant le stage :

La présence du Maître de stage durant toutes les prestations du stagiaire est nécessaire.

Le maître de stage assure le bon déroulement des activités. Cela se traduit par les tâches suivantes :

- Aider le stagiaire à observer le groupe au moyen d'outils et à utiliser ces informations.
- Aider à la *préparation des séances et activités* (modèle en annexe) assurées par le stagiaire.
- Conduire avec le stagiaire un entretien visant à la réflexivité à l'issue de chaque leçon ou activité assurées par ce dernier.

En fin de stage :

Le stagiaire rédige son *rapport de stage*.

Le maître de stage effectue, avec le stagiaire, *l'évaluation finale du stage*.

Questions souvent posées sur la chronologie du stage :

→ *Quand le stage peut-il débuter ?*

- Après le dépôt de la convention de stage signée par toutes les parties chez le responsable des formations, ET
- Après avoir suivi les modules suivants de la formation spécifique M.S.In. :
 - Thématique 1 : modules 1 et 2 ;
 - Thématique 2 : modules 1 et 3 ;
 - Thématique 4 : module 1 ;
 - Conséquence du non-respect de cette clause : annulation des heures de stages prestées avant la période validée.

→ *Quel est le délai d'accomplissement du stage ?*

- Le stage doit être accompli dans un délai prenant court à partir du moment autorisé pour le début du stage et se terminant 15 jours au plus tard avant la date fixée pour la deuxième session de l'examen final.
- Conséquence d'un non-respect de cette clause : annulation complète du stage.

→ *Combien de temps le stage doit-il, peut-il durer ?*

- Étalement des séances : minimum une séance par semaine (sauf période de fermeture du club) ;
- Durée minimale du stage : 2 semaines.
- Durée maximale du stage : 25 semaines ;
- Conséquence d'un non-respect de cette clause : annulation du stage.

→ *Quand faut-il remettre l'attestation de stage et le rapport de stage au responsable de la formation ?*

- Au plus tard 15 jours calendrier avant la date fixée pour la première session de l'examen final ;

- Dans le cas où le candidat n'a pas pu effectuer l'intégralité des heures de stage avant l'échéance prévue, il doit renvoyer un premier rapport partiel sur la partie réalisée à l'échéance prévue (15 jours calendrier avant le jour de l'examen). Le rapport final devra être renvoyé au plus tard 15 jours calendrier avant le jour fixé pour la deuxième session.

4 RAPPORT DE STAGE

A l'issue du stage, le candidat doit rédiger un rapport écrit en 3 parties, (présentation détaillée en page), qui doit être transmis au responsable de la formation, 15 jours (calendrier) au plus tard, avant le jour de l'examen final.

Dans le cas où le candidat n'a pas pu effectuer l'intégralité des heures de stage avant l'échéance prévue, il doit renvoyer un premier rapport partiel sur la partie réalisée à l'échéance prévue (15 jours calendrier avant le jour de l'examen). Le rapport final devra être renvoyé au plus tard 15 jours calendrier avant le jour fixé pour la deuxième session.

Le rapport comporte 3 parties et compte un minimum de 10 pages, hors annexes, page de garde et table des matières.

Un minimum normalisé est exigé : police Calibri 11, interligne 1,15, format PDF, rédaction en français et pagination obligatoire. Aucune autre forme n'est imposée, mais la présentation de la structure associative et des séances pédagogiques restent au centre du dossier.

4.1.1 Rapport de stage : présentation de la structure associative ou communautaire

La présentation de la structure au sein de laquelle se déroule le stage doit comporter les éléments suivants :

- Identification de la structure et coordonnées du dirigeant responsable ;
- Objectifs de la structure en termes, de finalités éducatives, de projet de développement, de performance sportives ... Exemples : loisirs, école d'escrime, vie associative, compétition ;
- Organisation administrative et technique : statut, règles de fonctionnement interne, dirigeants, entraîneurs. Un organigramme pourra être joint.
- Nom et coordonnées du Maître de stage ;
- Moyens de fonctionnement : budget, moyens matériels, espace, pistes,...
- Typologie des publics accueillis :
- Identification des différents publics par créneaux horaires ;
 - Caractéristiques du public : âge, genre, nombre, spécificités ;
 - Type de pratiques et objectifs poursuivis pour chacun des publics ;
 - Armes pratiquées ;

4.1.2 Rapport de stage : présentation des actions menées

1. **Objectifs définis par le Maître de stage pour chaque groupe ;**
2. **Contenu des interventions pédagogiques** : le cycle d'intervention inclut un nombre de séances représentant une durée minimale de 50 heures en précisant :

- Descriptif des dates et horaires ;
- Présentation du cycle : durée, étalement dans la saison ;
- Le contenu de toutes les séances ;
- Le bilan des séances : ce qui a bien fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné (sur base d'une grille d'évaluation : en construction) ;
- Nature de l'implication personnelle : animation, enseignement, encadrement ;

4.1.3 Rapport de stage : bilan personnel de l'action menée

Au-delà des retours propres à chaque séance, le stagiaire doit formuler un bilan global de l'action conduite au sein de la structure associative, à partir d'un processus d'évaluation :

- Evolution constatée entre le début et la fin du stage : points positifs et points négatifs ; Problèmes rencontrés, appuis sollicités, solutions activées ;
- Progressions, stagnation ou régressions constatées au sein des publics (à partir de critères prédéfinis) ;
- Remédiations apportées en cours de stage et perspectives d'avenir.

5 EVALUATION DU STAGE

La note du stage représente 35% du total de l'évaluation de la thématique 2 de la formation et 30% de l'évaluation totale.

5.1 Progressivité de l'évaluation

L'évaluation du stage comporte 3 moments :

1. **Une évaluation formative en cours de stage** basée sur une grille d'évaluation (en construction) permettant au stagiaire de se situer dans ses actions et de prendre conscience de son évolution ;
2. **Une évaluation sommative en fin de stage** est réalisée par le Maître de stage basée sur la fiche d'évaluation type utilisée dans la formation de cadres M.S. IN. Escrime.
 - Pondération dans l'évaluation du stage : 60% ;
3. **Une évaluation sommative du dossier de stage** sert de base à l'évaluation par le responsable de la formation.
 - Pondération dans l'évaluation du stage : 40%

5.2 Réussite ou échec du stage

Seules les évaluations sommatives du Maître de stage et du responsable de la formation sont prises en compte.

5.3 Compétences évaluées

Les compétences à acquérir et à développer dans le cadre du stage didactique sont énumérées ci-après.

Bien sûr, en fonction du niveau d'expérience et d'autonomie, le stagiaire ne pourra peut-être pas les acquérir toutes. Il appartient au maître de stage de définir ce qu'il considère

comme essentiel par rapport au niveau de stagiaire en conformité avec le programme de formation.

→ **Savoirs et connaissances :**

- Connaître les règles de sécurité spécifiques à l'escrime.
- Comprendre, d'utiliser correctement le vocabulaire spécifique de l'escrime ;

→ **Savoirs- faire :**

- Organiser et animer des jeux orientés et spécifiques à l'escrime ;
- Conduire et animer une séance de découverte de l'activité escrime ;
- Démontrer les actions techniques de base aux trois armes ;
- Organiser et de gérer l'arbitrage d'une poule d'assauts dans le cadre d'une séance d'escrime
- Enseigner les règles de base et les premiers éléments de l'arbitrage ;
- Conduire un enseignement individuel ou collectif la phase d'initiation ;
- Conduire et animer un échauffement spécifique adapté à des débutants ;
- Conduire et animer une séance collective d'apprentissage aux trois armes durant la phase d'initiation ;
- Conduire un enseignement individuel au plastron aux trois armes durant la phase d'initiation ;
- Planifier et organiser un apprentissage de base à partir du jeu ;
- Concevoir au moyen d'outils pédagogiques validés un cycle de séances « découverte-initiation » basé sur le jeu à un public âgé entre 7 et 11 ans ;
- Concevoir au moyen d'outils pédagogiques validés, organiser un échauffement général et spécifique escrime ;
- Concevoir au moyen d'outils pédagogiques validés (séance ou cycle), organiser des apprentissages techniques et tactiques de base sous forme collective aux 3 armes ;
- Concevoir au moyen d'outils pédagogiques validés, planifier, organiser et diriger l'apprentissage des bases techniques et tactiques sous forme individuelle aux 3 armes ;
- Observer le groupe en action, évaluer l'impact de son action pédagogique, de la modifier et l'adapter aux comportements et réalités observées ;
- Gérer la sécurité durant la séance ;
- Evaluer et de gérer la qualité du matériel collectif mis à disposition ;
- Evaluer la qualité du matériel individuel des tireurs ;
- Adapter le matériel en fonction des pratiquants ;

Savoirs- être :

- Exercer un leadership adéquat en fonction de son public ;
- Adapter sa communication à son public ;
- Motiver son public ;
- Donner l'exemple dans l'application des règles de sécurité ;

6 ATTESTATION DE STAGE

A la fin du stage, et après avoir pris connaissance du rapport rédigé par le stagiaire, le Maître de stage renvoie l'attestation de fin de stage au responsable de la formation. (Formulaire d'attestation en annexe)

ANNEXES

CONVENTION DE STAGE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DES PARTIES

La présente convention est établie entre :

1.1. L'opérateur de formation agréé par la Direction Générale des Sports de la Fédération Wallonie Bruxelles, soit l'A.S.B.L. Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

Adresse : RUE DES CLAIRISSES 3	
Code postal : 7600	Commune : TOURNAI
Personne de contact	Jean COLOT
Émail de la personne de contact	Jcolot_escrime@yahoo.fr
Tél. de la personne de contact	0474 30 88 85

1.2. Le Maître de stage agréé par l'opérateur de formation

Nom / prénom	:
Qualification	:
Adresse	
Code postal :	Commune :
Personne de contact	:
Émail de la personne de contact	:
Tél. de la personne de contact	:

1.3. La structure d'accueil (club, ...)

Nom	:
Adresse	
Code postal :	Commune :
Personne de contact	:
Émail de la personne de contact	:
Tél. de la personne de contact	:

1.4. Le stagiaire

Nom / prénom	:
Adresse	
Code postal :	Commune :
Personne de contact	:
Émail du stagiaire	:
Tél. du stagiaire	:

ARTICLE 5 : ABSENCE OU INTERRUPTION DU STAGE

Toute difficulté survenue durant le stage doit être portée à la connaissance de tous les intéressés afin d'être résolue au plus vite.

En cas de volonté d'une des parties de mettre fin prématurément au stage, celle-ci devra en informer immédiatement les trois autres par écrit en précisant les motivations de cette volonté. Faute de solution après concertation des parties, le stage sera arrêté définitivement

ARTICLE 6 : HORAIRE ET PROGRAMME DU STAGE

Le modèle de programmation ci-après est celui d'une semaine type. Jusqu'à 4 séances peuvent être planifiées sur la semaine. Si davantage de séances sont données ou en cas de stage pendant une semaine de vacances, le maître de stage proposera un modèle adapté.

Date du début du stage :	Date de fin de stage :
<hr/>	
Séance 1	:
Jour	:
Horaire	:
Personnes prises en charge	:
Âge	:
Genre	:
Nombre	:
Particularité éventuelle	:
Séance 2	:
Jour	:
Horaire	:
Personnes prises en charge	:
Âge	:
Genre	:
Nombre	:
Particularité éventuelle	:
Séance 3	:
Jour	:
Horaire	:
Personnes prises en charge	:
Âge	:
Genre	:
Nombre	:
Particularité éventuelle	:
Séance 4	:
Jour	:
Horaire	:
Personnes prises en charge	:
Âge	:
Genre	:
Nombre	:
Particularité éventuelle	:

SIGNATURES / DATES

Le _____

Le responsable des formations	Pour la structure d'accueil ; Le Maître de stage	Le stagiaire
Nom + signature	Nom + signature	Nom + signature

Partie de la séance	Durée	Éléments clés
<p>Partie principale Des activités qui aident les athlètes à améliorer leurs habiletés sportives spécifiques ou leur condition physique</p>	<p>Variable 30-60 min. au plus</p>	<p>Trois activités ou plus dont les intentions sont clairement définies, entre lesquelles il y a un lien, et qui sont exécutées dans le bon ordre</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ On doit choisir des activités stimulantes qui permettent d'apprendre et de s'améliorer en s'amusant ; ○ Lors du déroulement d'une activité, les athlètes doivent être activement engagés la majeure partie du temps (c.-à-d. qu'ils ne doivent pas rester inactifs ou attendre en ligne) ○ On doit prévoir suffisamment de temps pour chaque activité de façon à permettre à l'athlète de s'améliorer ; ○ Les activités doivent être adaptées à l'âge, à la condition physique et au niveau d'habileté des athlètes de même qu'au sport pratiqué ;
<p>Retour au calme Début de la récupération</p>	<p>5-10 min.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prévoir une diminution graduelle de l'intensité ; ○ Inclure des exercices d'étirements (surtout pour les muscles qui ont été les plus sollicités) ;
<p>Conclusion Retour sur la séance et information se rapportant à la prochaine séance d'entraînement ou la prochaine compétition</p>	<p>3-5 min.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Offrir et recevoir des commentaires sur ce qui a bien fonctionné et au besoin, suggérer certaines améliorations ; ○ Donner des renseignements sur la prochaine séance ; ○ Faire ensemble le cri de ralliement de l'équipe ; ○ Discuter avec chaque athlète avant qu'il ou elle ne quitte les lieux ;

FICHE DE PREPARATION – EXEMPLE

NOM	DATE :	SEANCE N° _____
NB SPORTIFS :	GROUPE D'AGE :	NIVEAU :
OBJECTIF GENERAL		
OBJECTIFS OPERATIONNELS (actions concrètes, observables, mesurables) :		
> > >		
MATERIEL NECESSAIRE :		
>	>	>
>	>	>
>	>	>
CONTENU DE LA SEANCE – DUREE _____		
Objectifs et méthode	Description des exercices	Consignes / timing

ATTESTATION DE STAGE

Je soussigné, _____ en qualité de Maître de Stage, atteste que
M., Mme _____ a réalisé dans le club _____
toutes les étapes obligatoires de son stage didactique dans le cadre de sa formation Moniteur Sportif
Initiateur Escrime.

Le stage a débuté le _____ et s'est terminé le _____

Le nombre d'heures de séances dispensées est de _____ heures

Je certifie également avoir parcouru le dossier de stage et effectué toutes les démarches afférentes à
mon rôle.

Je conclus que le stagiaire :

- A pleinement atteint les objectifs de la formation et qu'il est capable de travailler en
autonomie complète
- A partiellement atteint les objectifs de la formation, mais qu'il démontre un potentiel pour
évoluer positivement le court terme
- N'a pas atteint les objectifs de formation et que le niveau reste insuffisant.

Certifié exact le, _____

A _____

Signature